

ministère n'a pas fait connaître quels honoraires additionnels il s'attend de payer à l'architecte, ni quand celui-ci finira de dresser de nouveaux plans d'agrandissement.

L'hon. M. McCURDY: J'ai déjà traité les sujets que mon honorable ami a amenés sur le tapis. J'ai fait connaître approximativement ce que coûteront probablement les travaux de construction qui restent à faire et j'ai aussi indiqué à peu près quand ils seront terminés. Il m'a fait peine d'entendre ce que l'honorable député avait à dire des architectes et des constructeurs. Depuis six mois, je me suis trouvé en contact assez intime avec eux, et j'ai une toute autre opinion d'eux. Selon moi, le premier comité de construction du Parlement—je n'en faisais pas partie, bien entendu, et par conséquent, je ne puis pas tirer vanité de ce qu'il a accompli—a fait un excellent choix lorsqu'il a retenu les services des présents architectes et lorsqu'il s'est arrêté à MM. Lyall et fils. Autant que j'ai pu l'observer, tous ces messieurs ont donné de la satisfaction et je ne crois pas qu'aucun d'eux ait jamais désiré prolonger les travaux inutilement. Tous seraient bien aises que l'entreprise fut parachevée pour se livrer à d'autres affaires plus lucratives. C'est là, j'en suis sûr, le sentiment des entrepreneurs et des architectes.

M. CAHILL: L'architecte déclare-t-il qu'il débourse presque autant qu'il reçoit pour retenir les services d'autres architectes? Ne touche-t-il pas cette somme pour la préparation des plans tandis que l'Etat paie pour la surveillance?

L'hon. M. McCURDY: Non, ce n'est pas là l'arrangement. Les attributions de l'architecte sont de dresser les plans, de surveiller la construction et de s'assurer que les entrepreneurs exécutent leurs travaux d'une façon satisfaisante. J'ai dit que l'architecte, afin de bien s'acquitter de sa tâche, doit être entouré d'un personnel nombreux, des employés de son propre bureau. On n'apprend qu'un jour il y avait quinze ou seize employés dans son bureau ou sur son bordereau de paie, employés qui doivent être rémunérés sur la commission qu'il reçoit à titre d'architecte de l'édifice. Ce que j'ai déjà dit, c'est que les honoraires en question ne représentent pas des versements faits à l'architecte individuellement, mais le paiement de ses services en tant qu'architecte. L'architecte m'a fait observer lui-même que si ses honoraires devaient se borner à ce que comporterait l'estimation première de 5 millions, il se trouverait à

perdre une forte somme d'argent au lieu de réaliser sur l'entreprise le bénéfice légitime auquel il a droit.

M. CURRIE: Il sied mal de se répandre en critique sur cet édifice avant qu'il soit complètement terminé; mais il arrive assez souvent que des entreprises pareilles essuient le feu redoutable de la critique. De tout temps le parti libéral s'est fait remarquer par son empressement à décrier les efforts que l'on a tentés dans le but de doter le pays d'édifices remarquables par leur beauté. Je veux à ce propos signaler à l'attention du comité certain document historique dont j'ai une copie à la main. L'édifice que l'incendie a détruit était, chacun le sait, de tout premier ordre; cependant, de tous ceux qui l'ont vu et y ont pénétré, personne ne peut le comparer au nouveau palais sans reconnaître que celui-ci l'emporte de beaucoup sur l'ancien sous le rapport de la beauté et des aménagements intérieurs.

Le documents en question est une lettre qu'un personnage ayant nom George Brown—l'honorable George Brown, pour être plus précis—écrivait en 1864 à sir John A. Macdonald; elle avait trait à l'ancien palais législatif dont la construction n'était pas encore terminée. Après avoir entendu la lecture de cette lettre, on se rendra compte que l'histoire se répète, sauf qu'en 1864 on savait s'exprimer en termes plus polis et plus délicats qu'on ne fait aujourd'hui.

M. ARCHAMBAULT: Quelle est la date de cette lettre?

M. CURRIE: Elle est ainsi conçue:

TORONTO, 15 août 1864.

Mon cher monsieur,—Vendredi soir, je suis allé, en compagnie de McDougall, examiner les édifices d'Ottawa, et nous en sommes arrivés à la conclusion qu'il est tout à fait impossible de prendre possession des pavillons administratifs dès cet automne. On pourrait peut-être le faire en décembre en payant une très forte somme supplémentaire aux entrepreneurs—disons de \$75,000 à \$100,000—mais ce serait au risque de défoncer les planchers et de rendre malades tous les occupants des différentes pièces. On peut cependant y emménager les ministères au commencement de l'année et convoquer le parlement pour le 1er mai, si l'on juge que cela vaudrait mieux que de tenir une autre session à Québec. Je donne l'idée pour ce qu'elle vaut. Toutefois, ce serait nous discréditer tous que de prendre possession des édifices cet automne.

C'est à contre-cœur que je vous écris tout ceci. M'en aller immédiatement à Ottawa m'accommoderait beaucoup mieux, et je sais quel sujet d'anxiété cela est pour vous tous; mais il nous a été impossible d'en venir à une conclusion différente après avoir constaté l'état des travaux et eu un entretien avec M. Page et les entrepreneurs.